

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du lundi 31

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-6/05

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : DEY Jean

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Budget primitif 2011 : Coopération Internationale.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire dans le cadre du Budget primitif 2011 au profit du domaine d'intervention « Coopération internationale », représentent un total de 285 500 € en dépenses de fonctionnement, en augmentation de 7,1% par rapport aux crédits inscrits 2010 du fait de l'inscription de crédits supplémentaires au titre du partenariat UNICEF. Ce budget permettra ainsi au Département non seulement de poursuivre mais aussi de consolider ses projets en faveur du positionnement de la Seine-et-Marne au niveau européen et de soutenir des actions de solidarité internationale.

Les actions porteront notamment sur :

- le développement de la citoyenneté européenne chez les Seine-et-Marnais, l'appui au montage de projets européens dans les domaines de compétence du Département,
- l'animation du réseau d'acteurs de la solidarité internationale en Seine-et-Marne, le soutien des projets de solidarité internationale qu'ils mettent en place, l'aide aux populations victimes de catastrophes naturelles ou humanitaires, le partenariat avec l'UNICEF et l'implication du Département dans le réseau Ile-de-France International.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la création sur l'autorisation d'engagement 2011 des opérations suivantes :

Domaines d'intervention	Actions	Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Coopération internationale	Solidarité internationale	Subventions opérateurs de la Solidarité Internationale	105 000

Article 2 : de créer les enveloppes de subventions 2011 suivantes :

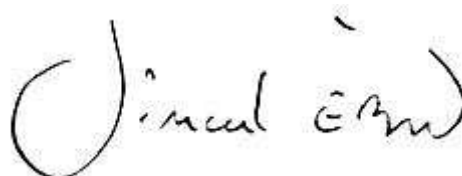
Enveloppe(s) de subvention	CP 2011
Partenariat UNICEF	10 000
Subventions pour aide humanitaire	20 000
Subventions opérateurs de projets européens	5 000
Subventions opérateurs de la Solidarité internationale	94 500

Article 3 : de reconduire l'adhésion du Département à « Cités Unies France » en 2011 et d'autoriser le paiement de la cotisation correspondante,

Article 4 : de reconduire l'adhésion du Département à « Ile-de-France Europe » en 2011 et d'autoriser le paiement de la cotisation correspondante.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ